

**Certificat d'examen de type  
n° F-04-F-383 du 02 juin 2004**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C030059-D3**

**Jaugeur SERAP type FIRST LEVEL**

**(précision fine)**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-389 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : jaugeurs et de l'arrêté du 8 septembre 1975 relatif à la construction, l'installation et la vérification des jaugeurs, modifié par l'arrêté du 19 juin 1989, au vu de l'avis de la CTIM du 30 novembre 1994 .

**FABRICANT :**

DS EUROPE – Via F. Russoli N 6 – 20143 – MILAN – ITALIE

**DEMANDEUR :**

SERAP INDUSTRIES – Route de Fougères – 53120 GORRON

**CARACTERISTIQUES :**

Le jaugeur SERAP type FIRST LEVEL est destiné à être associé à une cuve de refroidisseur de lait en vrac et à mesurer la hauteur de lait contenu dans ce récipient.

Il comporte essentiellement un capteur de niveau constitué d'un flotteur coulissant sur un tube de guidage et un dispositif indicateur local.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- portée maximale : 1850 mm,
- portée minimale : 100 mm,
- échelon de l'indicateur local : 1 mm,
- liquide mesuré : lait,
- température du lait : de 3 °C à 8 °C.

Le dispositif indicateur peut également délivrer des indications de volume. Ces indications ne font pas partie du champ d'application de l'examen de type.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

Le jaugeur objet du présent certificat est installé sur les cuves de refroidisseurs de lait en vrac dont le certificat le prévoit.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION :**

Une fiche technique décrivant les conditions d'utilisation du jaugeur est située à proximité de l'afficheur.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci. Elle est située sur la face avant de la cuve à proximité de l'indicateur local.

Cette plaque comporte un emplacement pour l'apposition de la marque de vérification primitive.

**SCELLEMENTS :**

Il y a deux dispositifs de scellements constitués d'un plomb pincé sur un fil perlé :

- le premier scelle la plaque d'identification au boîtier de l'indicateur local, en interdisant l'ouverture du boîtier et l'ensemble à la cuve,
- le second scelle le capteur de niveau sur son support et le support sur la cuve, en interdisant le démontage du jaugeur de la cuve.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C030059-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES :**

- notice descriptive,
- photographie du jaugeur,
- schéma des scellements,
- schéma de la plaque d'identification.

Pour le Directeur Général

**Annexe 1 au certificat d'examen de type n° F-04-F-383**

**NOTICE DESCRIPTIVE**

-----

**JAUGEUR SERAP TYPE FIRST LEVEL**

-----

**1. Description générale**

Le jaugeur SERAP type FIRST LEVEL est constitué d'un capteur de niveau constitué d'un flotteur coulissant sur un tube de guidage et un dispositif indicateur local. Le capteur est relié à l'indicateur local par un câble scellé.

**2. Indicateur local**

Il indique la valeur de hauteur de lait contenu dans la cuve, en millimètre. Il délivre d'autres informations tel que le volume en litre.

Une mention apposée sur l'afficheur précise que seule la valeur de hauteur donnée en millimètres est contrôlée par l'Etat.

L'indicateur est composé d'un boîtier équipé d'un afficheur à cristaux liquides d'une ligne de 5 caractères de 15 millimètres de hauteur. Il est installé sur la face avant de la cuve.

**3. Principe de fonctionnement**

A la mise sous tension, un test automatique est effectué, afin de vérifier l'afficheur et les leds indiquant l'unité de mesure selon la grandeur mesurée.

En fonctionnement normal, l'afficheur indique en permanence la hauteur de liquide présent dans la cuve.

Quand la hauteur mesurée est en dehors de la plage de mesure du jaugeur, un message apparaît sur l'afficheur.

**3. Sécurité**

En cas de mauvais fonctionnement, un message apparaît sur l'afficheur.

Annexe 2 au certificat d'examen de type n° F-04-F-383

### Jaugeur SERAP type FIRST LEVEL

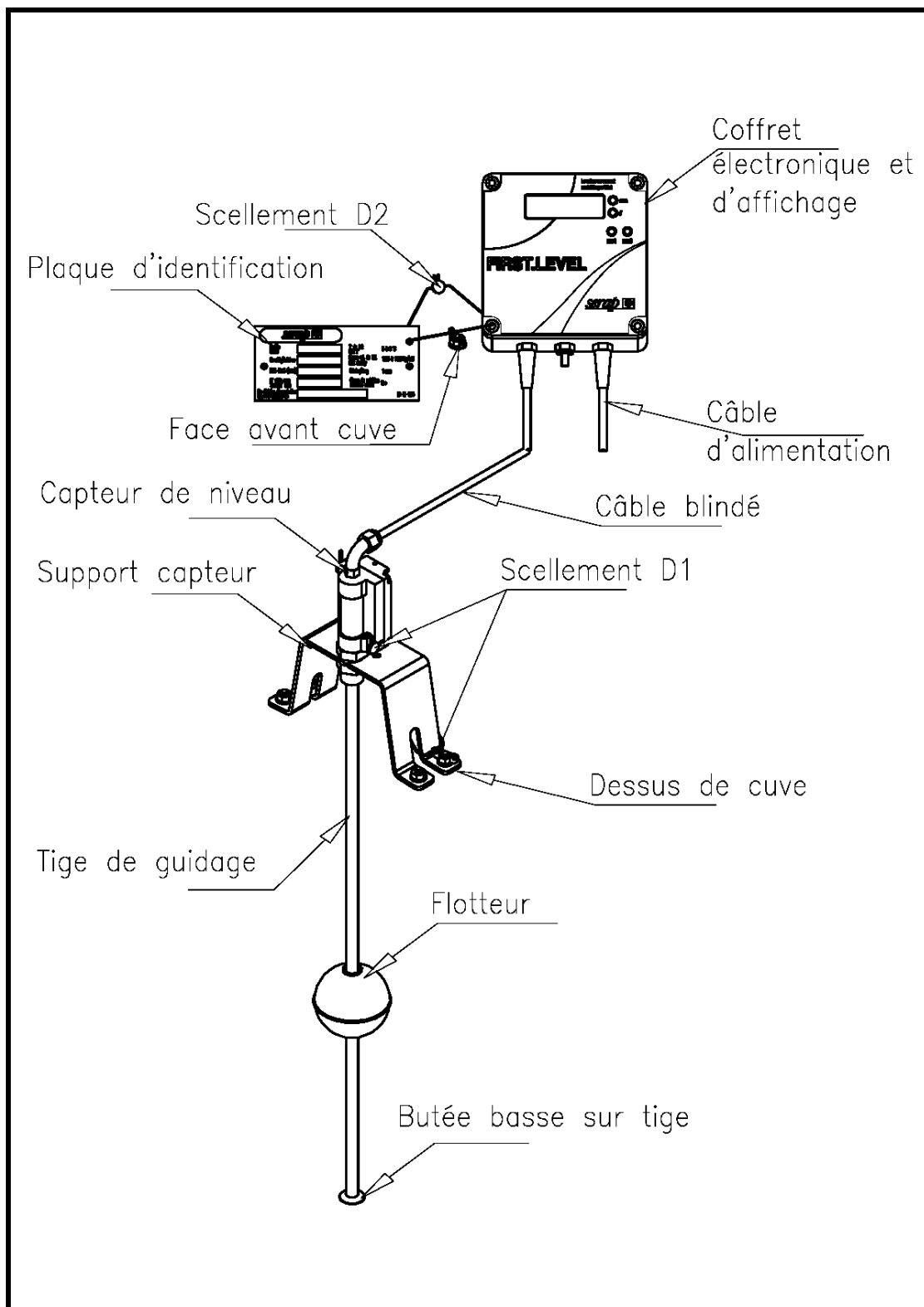
Photographie



Annexe 3 au certificat d'examen de type n° F-04-F-383

Jaugeur SERAP type FIRST LEVEL

Schéma des scellements




**Annexe 4 au certificat d'examen de type n° F-04-F-383**


**Jaugeur SERAP type FIRST LEVEL**

**Schéma de la plaque d'identification**

Seule la valeur de hauteur donnée en mm est contrôlée par l'Etat

**FIRST.LEVEL**

*serap* 

*serap*  ES-02-0236

Type	<input type="text"/>	T° du lait Milk T°	3 à 8 °C	●
No série/Serial no	<input type="text"/>	Masse vol. du lait Milk density	1026 à 1033 kg/m <sup>3</sup>	●
Portée Mini-Maxi (mm)	<input type="text"/>	Echelon/Rung	1 mm	●
N° série cuve Serial n° tank	<input type="text"/>	Classe de précision Precision classe	fine	
N° de certification	<input type="text"/>	du	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Emplacement pour la marque de vérification primitive